

Date de dépôt: 24 février 2005

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de la commune de Versoix relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains directs à Versoix

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date des 18 et 19 décembre 2003, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion 1445 modifiée par ses soins (voir annexes) sur la base d'un rapport de la commission des transports déposé le 24 novembre 2003.

Les amendements à la motion du Conseil municipal de Versoix, déposée au Grand Conseil le 14 février 2002, sont issus des travaux de la commission des transports et portent aussi bien sur les invites que sur les considérants. Le présent rapport traite donc du texte amendé.

1. Préambule

La desserte en transports publics des communes suburbaines du canton est une préoccupation du Conseil d'Etat. En effet, une bonne desserte facilite le report modal et permet ainsi de désengorger les principales pénétrantes en ville de Genève. Les communes sont consultées afin de connaître leurs souhaits et de permettre ainsi une bonne complémentarité entre les acteurs de la mobilité dans le canton de Genève.

Dans le cadre de la procédure en vue de la création des horaires des Chemins de fer fédéraux (ci-après CFF), l'office des transports et de la circulation (ci-après l'OTC) a rencontré le Conseil administratif de la

commune de Versoix puis le Conseil municipal, en date du 12 novembre 2003. Au cours de cette réunion, les développements suivants de l'offre ferroviaire en relation avec la commune ont été présentés :

Réalisation de la halte de Lancy-Pont-Rouge permettant des relations directes entre la commune de Versoix et la Praille, dès décembre 2002;

Réalisation de la 3^{ème} voie CFF Coppet-Cornavin, comprenant une cadence intégrale de 30 minutes, dès décembre 2004;

Négociation avec les CFF pour l'arrêt des trains « grandes lignes » à Versoix, dès décembre 2004;

Réalisation d'une nouvelle ligne des Transports publics genevois (ci-après TPG) rabattant les voyageurs sur les trains régionaux dans le secteur de Versoix;

Commande d'une étude aux CFF sur les incidences du renforcement de la fréquence à 15 minutes.

2. Etat des lieux – Nombre de trains s'arrêtant à Versoix

La desserte de la gare de Versoix a été renforcée en juin 2001 par l'arrêt de trois trains « grandes lignes ». Simultanément, de nombreux trains directs, un par heure, et comprenant un arrêt à Coppet ont été mis en service. Ces nouveaux trains correspondaient à une anticipation de l'offre qui a été mise en service en décembre 2004 et qui fait l'objet d'une convention signée en 1997 entre le canton de Genève et les CFF.

Suite à ces modifications, les statistiques fournies par les CFF sont encourageantes. En effet, ces renforcements de l'offre ferroviaire ont généré une très nette augmentation de la fréquentation journalière sur les trains « grandes lignes ». Un léger bémol est à relever concernant la fréquentation sur les trains régionaux, qui a subi une baisse suite à l'introduction de ces trains directs s'arrêtant à Coppet.

S'agissant de l'offre 2005 en places x km, elle est supérieure à celle de 2004. Elle augmente d'environ 15 % par le fait que les trains régionaux hors heures de pointe sont plus longs. Toutefois, suite à la mise en service des trains directs, les CFF ont réduit la composition des trains régionaux à l'heure de pointe du matin. Ils ont en effet considéré qu'une partie du trafic voyageurs montant dans les trains régionaux entre Coppet et Nyon à destination de Cornavin, prendrait les nouveaux trains directs s'arrêtant à Coppet (« cannibalisation »). Il est donc exact que l'offre à l'heure de pointe du matin est légèrement inférieure à celle de 2004.

Il n'est pas imaginable pour les CFF de changer la taille des trains en cours d'exploitation, car cela représente une trop grande complexité pour la marche du service. De plus, le coût de cette modification serait très important pour le canton de Genève.

3. Mise en place d'une cadence au quart d'heure pour le futur Réseau Express Régional (ci-après RER)

Le Conseil d'Etat a la ferme intention de tirer profit au maximum de la mise en place de la 3^e voie CFF Coppet-Genève, en vue de renforcer l'offre en transports publics dans ce couloir d'accès à Genève.

Cette nouvelle infrastructure permet de répondre aux critères de desserte pour la région de Versoix contenus dans la loi sur le réseau des transports publics, du 17 mars 1988 (H 1 50). Les fréquences sont de 30 minutes toute la journée.

Suite à une étude des CFF sur les incidences d'une fréquence de 15 minutes, la création de deux points de croisement supplémentaires serait nécessaire à Chambésy et à Mies. Le coût d'un tel projet a été estimé à environ 80 millions de francs.

La délégation aux transports du Conseil d'Etat a décidé de prévoir cette réalisation à la suite du projet Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA), dans le but de compléter au mieux cette future offre de transport.

4. Augmentation du nombre de trains directs s'arrêtant à Versoix

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre l'OTC et les CFF sur ce point. Il en est ressorti que, malgré la réalisation de la 3^e voie, la capacité de la ligne Lausanne - Cornavin - Aéroport est presque à saturation, compte tenu de l'introduction d'un train supplémentaire Lausanne-Genève (Intercity).

La commission des horaires, pilotée par l'OTC, a récolté les remarques des milieux consultés dans le cadre du projet d'horaire CFF 2005.

Actuellement, les CFF travaillent sur ce problème. Il est, toutefois, important de relever que les trains nationaux sont de la stricte compétence des CFF, les cantons ne subventionnant pas ces trains. Dès lors, les possibilités du canton sont grandement limitées en ce domaine.

Pour mémoire, la convention de 1997 entre le canton de Genève et les CFF prévoit un nombre de train « grandes lignes » à Versoix identique à celui de l'horaire 1996, soit une paire de trains par jour. Le projet d'horaire 2005 à Versoix prévoit un train régional toutes les 30 minutes en heures de pointe et un accéléré par jour. L'Etat de Genève a demandé aux « CFF - grandes

lignes » d'arrêter des trains InterRegio à Versoix, mais ces derniers viennent de répondre au département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement qu'ils ne vont pas modifier la situation dans l'immédiat. L'OTC ne se satisfait pas de cette réponse, mais les CFF ne lui ont pas laissé le choix, malgré les importantes négociations qui ont eu lieu.

Dans le cadre de l'établissement de la commande de prestations 2005 aux CFF, l'OTC a analysé la situation de l'offre et la fréquentation de cette ligne. De nombreux échanges entre le canton de Genève et les CFF en témoignent. Le dernier en date provient de M. Benedikt Weibel, directeur des CFF, qui confirme à M. Robert Cramer que les CFF ne peuvent rien faire de plus pour cette ligne. L'OTC continue toutefois à suivre la situation et à travailler dans le sens voulu par la commune de Versoix.

5. Amélioration immédiate de l'offre dans la tranche horaire 7h30-8h30

La réponse faite sous point 2 et 4 ci-dessus s'applique *mutatis mutandis* à cette invite. L'OTC négocie au mieux l'augmentation de la desserte de Versoix auprès des CFF.

6. Amélioration de l'offre « P+R » dans le secteur

Dans le cadre du plan d'action des « P+R » 2003 - 2006, les besoins en stationnement dans ce secteur et l'offre qui devrait être mise en place ont été étudiés par l'OTC. Le plan d'action prévoit la mise en fonction de places P+R supplémentaires à Versoix (90 places), au Creux-de-Genthod (65 places), à Bellevue (50 places) et aux Tuileries (100 places). Il s'agit d'une vision à court terme, soit jusqu'en 2006, toutefois l'offre nécessaire à long terme est plus importante et sera fonction de l'offre ferroviaire.

Concernant le P+R de Versoix, les CFF ont refusé son installation sur un de leurs terrains, car ils souhaitent construire. Des solutions de remplacement ont été envisagées et des négociations sont en cours avec la commune de Versoix pour l'installation d'un P+R provisoire de 50 places.

La commune de Bellevue s'est, pour l'heure, opposée à la création de zones bleues aux abords des haltes de Genthod-Bellevue et du Creux-de-Genthod empêchant, de ce fait, la mise en place d'un système P+R dérogatoire permettant d'offrir des places sans création d'une infrastructure lourde. L'OTC reste en discussion avec la commune sur ce sujet.

Le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement étudie la possibilité de proposer une centaine de places à court terme au droit de la halte CFF Tuileries. D'autres part, une étude d'accessibilité à un grand P+R depuis l'autoroute est également en cours.

A ce jour, il existe un P+R à Coppet de 130 places qui est complet. La commune étudie des possibilités d'agrandissement. De petits « Park and Rail », propriété des CFF, existent dans les différentes gares le long de la ligne. Ces objets sont gérés exclusivement par les CFF. On peut également identifier un comportement P+R de nombreux usagers aux alentours des gares sans que ceux-ci disposent d'une réelle infrastructure.

La création de nouveaux petits parkings « P+R » est également à l'étude au regard de leur caractère peu coûteux par rapport à un ouvrage de plus grande taille. Cette offre se ferait par l'utilisation de places préexistantes dans divers parkings situés le long des lignes de trains ou par l'augmentation des offres « P+R » déjà existantes.

7. Conclusion

Le Conseil d'Etat porte un intérêt particulier à la desserte ferroviaire de Versoix, en transports publics de manière générale et en « P+R ». Il se réjouit de la réalisation de la 3^e voie CFF Coppet - Cornavin et de l'augmentation de l'offre en 2005. Toutefois, s'agissant du nombre de trains directs s'arrêtant à Versoix, les moyens d'actions du canton sont limités face aux contraintes imposées par les CFF.

Il n'en demeure pas moins qu'il convient d'utiliser la possibilité de capter les usagers le plus en amont, soit à l'entrée du canton, en leur offrant des possibilités attractives en stationnement et en transports publics afin d'éviter des engorgements à l'entrée de la ville de Genève. Le canton de Genève est en contact permanent avec les CFF et continue à travailler à l'amélioration de la desserte de la commune de Versoix, également par le biais de la future ligne ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, via La Praille (CEVA).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunchwitz Graf

Annexes :

Rapport de la commission des transports (M 1445-A)

Motion de la commune de Versoix (M 1445)

Secrétariat du Grand Conseil**M 1445-A***Date de dépôt: 24 novembre 2003**Messagerie***Rapport****de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de la commune de Versoix relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains Inter-Regio****Rapport de M. Sami Kanaan**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports, sous la présidence de M. Gilles Desplanches, a examiné la motion 1445 présentée par la commune de Versoix lors de ses séances des 21 et 28 janvier 2003. La prise de notes a été assurée par M^{me} Caroline Martinuzzi, qu'elle soit ici remerciée.

MM. Philippe Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC), Pierre-André Gesseney et Fabrice Etienne (OTC), ont assisté à l'une ou l'autre de ces deux séances.

Pour l'examen de cette motion, la Commission a entendu une délégation du Conseil municipal de Versoix (MM. Jean-Pierre Piccot, Philippe Reday, Jacques Fritz, Sergio Mazzone, Yves Demierre et Patrick Malek-Asghar), un représentant des CFF (M. Serge Anet), ainsi que l'OTC.

La délégation du Conseil municipal de Versoix relève que cette proposition de motion a été votée à l'unanimité de leur Conseil et que cela se reflète dans la composition de la délégation, où chaque groupe politique est représenté.

La délégation insiste sur les points suivants:

- La commune tente depuis des années de faire arrêter plus de trains en gare de Versoix. Or au contraire un train régional matinal a été récemment supprimé, ce qui fait qu'aucun train ne s'arrête entre 7 h 52 et 8 h 52. Il faut plus de train Inter-Regio ou directs, au moins aux heures de pointe.
- Faire arrêter plus de train représente une nécessité pour contribuer à limiter l'engorgement des entrées de la ville sur cet axe; de nombreuses personnes de la région prennent le train à Versoix.
- A titre d'exemple, un des représentants de Versoix précise qu'il travaille à l'aéroport et qu'un concept favorisant le transfert modal pour les employés de l'AIG est en voie d'élaboration, mais tous ces efforts ne mèneront à rien si pour se rendre en train de la région de Versoix vers celle de l'aéroport, la desserte n'est ni attractive ni suffisante.
- Par rapport à Coppet, si on prend en compte les deux gares de Versoix, il y a plus de personnes qui prennent le train à Versoix qu'à Coppet; or Coppet bénéficie d'une desserte en trains Inter-Regio et en trains régionaux nettement plus dense.

La délégation du Conseil municipal ne savait pas, avant les travaux de la commission, que le canton négociait actuellement avec les CFF une cadence au quart d'heure, à terme, sur la 3^e voie CFF. Lors de sa mise en service, la 3^e voie pourrait, dans un premier temps, avoir des effets en partie même négatifs pour Versoix, car plus aucun train Inter-Regio ne s'arrêterait à Versoix.

Du côté des CFF, on avance surtout des arguments liés à la densité du trafic sur l'axe Genève-Lausanne. L'inauguration de la 3^e voie Genève-Coppet en décembre 2004 permettra de développer une offre plus dense au niveau régional, en fonction des commandes de prestations de l'Etat de Genève (et de Vaud), et de décharger l'axe principal. La 3^e voie permettra une cadence à la demi-heure, mais pas au quart d'heure, car il n'y a qu'un seul point de croisement à 7 km du départ, conformément aux décisions de l'Etat de Genève à l'époque (1997). Des négociations sont en cours pour prévoir deux autres points de croisement qui permettraient à terme une cadence au quart d'heure. Par contre des arrêts supplémentaires de trains Inter-Regio, ou un nombre plus grande de ceux-ci, paraît impossible sur cet axe. Les CFF sont bien sûr disposés à discuter avec la commune; l'interlocuteur principal reste l'OTC.

L'OTC confirme qu'une étude est en cours pour un passage à la cadence au quart d'heure, étude dont les résultats seront connus au printemps 2003. Une telle cadence ne serait possible que vers 2007-2008. Des liaisons directes sont déjà possibles entre Versoix et la Praille grâce à l'inauguration de la halte Lancy-Pont-Rouge. Par ailleurs, un plan d'action pour développer les P&R (parkings relais) va être prochainement publié, en particulier pour accompagner l'ouverture de la 3^e voie. Toute une série de P+R seront installés le long de cette voie. Enfin, il est important de garder en mémoire que, dans la Convention entre CFF et Etat de Genève concernant cette 3^e voie, il est clairement dit que des trains « grandes lignes » s'arrêtent en gare de Versoix.

La Commission décide de prendre la motion proposée par la commune de Versoix comme base de travail et de l'amender.

Sur recommandation de l'OTC, la Commission décide d'utiliser la notion de « trains directs », plus générale que celle d'Inter-Regio.

Invite N° 1:

M. Kanaan présente un amendement (éléments modifiés en gras):

*« - d'inviter le Conseil d'Etat à **négoier avec les CFF la mise en place, dès que possible, d'une cadence d'un quart d'heure, au moins aux heures de pointe, pour le futur Réseau Express Régional (RER) sur la Rive droite, avec des liaisons directes vers l'aéroport et Lancy-Pont-Rouge, et de présenter un rapport à ce sujet** »*

Le Président met l'invite ainsi formulée aux voix et elle est acceptée à l'unanimité :

Pour :	14 (3 L ; 3 S; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre :	–
Abstention :	–

Invite N° 2:

M. Kanaan présente un amendement (éléments modifiés en gras):

*« - de **négoier avec les CFF une augmentation du nombre de trains directs s'arrêtant à Versoix** »*

Le président met l'invite ainsi formulée aux voix et elle est acceptée à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S ; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : –
Abstention : –

Invite N° 3:

A la suite d'un amendement présenté par M. Kanaan et d'une discussion de la Commission, l'invite N° 3 est formulée comme suit:

« - de négocier avec les CFF une amélioration immédiate de l'offre de trains s'arrêtant à Versoix en attendant la mise en service de la troisième voie, notamment dans la tranche horaire matinale 7 h 30 – 8 h 30 »

Le président met l'invite ainsi formulée aux voix et elle est acceptée à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S ; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : –
Abstention : –

Invite N° 4:

A la suite d'un amendement présenté par M. Kanaan et d'une discussion de la Commission, l'invite n° 4 est formulée comme suit:

« - de prendre toutes les mesures nécessaires, d'entente avec la commune de Versoix et toute autre commune concernée, pour améliorer substantiellement et rapidement l'offre en places de stationnement « P+R » dans ce secteur »

Le président met l'invite ainsi formulée aux voix et elle est acceptée à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S ; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : –
Abstention : –

Le président met également aux voix **le nouveau titre** de cette motion 1445, à savoir : *« relative à la mise en place d'un réseau Express*

*Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des **trains directs** à Versoix »*

Ce titre, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : –
Abstention : –

Puisque cette motion, à l'origine une motion communale selon l'article 37Ade la Loi sur l'administration des communes, devient une motion du Grand Conseil, elle peut donc être reformulée comme suit:

« Le Grand Conseil,

pour faire suite à la motion du conseil municipal de Versoix « relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains Inter-Regio »,

invite le Conseil d'Etat à

- négocier avec les CFF la mise en place, dès que possible, d'une cadence d'un quart d'heure, au moins aux heures de pointe, pour le futur Réseau Express Régional (RER) sur la Rive droite, avec des liaisons directes vers l'aéroport et Lancy-Pont-Rouge, et de présenter un rapport à ce sujet;*
- négocier avec les CFF une augmentation du nombre de trains directs s'arrêtant à Versoix;*
- négocier avec les CFF une amélioration immédiate de l'offre de trains s'arrêtant à Versoix en attendant la mise en service de la troisième voie, notamment dans la tranche horaire matinale 7 h 30 – 8 h 30;*
- prendre toutes les mesures nécessaires, d'entente avec la commune de Versoix et toute autre commune concernée, pour améliorer substantiellement et rapidement l'offre en places de stationnement « P+R » dans ce secteur ».*

Le président met ensuite aux voix la motion 1445 ainsi reformulée dans son intégralité et elle est acceptée à l'unanimité :

Pour : 14 (3 L ; 3 S; 2 PDC ; 1 AdG, 2 R ; 2 Ve ; 1 UDC)
Contre : –
Abstention : –

Annexe: motion de la commune de Versoix

Proposition de motion (1445)

relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains directs à Versoix

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

pour faire suite à la motion du conseil municipal de Versoix « relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains Inter-Regio »,

invite le Conseil d'Etat à

- négocier avec les CFF la mise en place, dès que possible, d'une cadence d'un quart d'heure, au moins aux heures de pointe, pour le futur Réseau Express Régional (RER) sur la Rive droite, avec des liaisons directes vers l'aéroport et Lancy-Pont-Rouge, et de présenter un rapport à ce sujet;
- négocier avec les CFF une augmentation du nombre de trains directs s'arrêtant à Versoix;
- négocier avec les CFF une amélioration immédiate de l'offre de trains s'arrêtant à Versoix en attendant la mise en service de la troisième voie, notamment dans la tranche horaire matinale 7 h 30 – 8 h 30;
- prendre toutes les mesures nécessaires, d'entente avec la commune de Versoix et toute autre commune concernée, pour améliorer substantiellement et rapidement l'offre en places de stationnement « P+R » dans ce secteur ».

ANNEXE

Secrétariat du Grand Conseil**M 1445**

*Proposition présentée par la commune
de Versoix*

*Date de dépôt: 14 février 2002
Messagerie*

**Proposition de motion
relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER)
et à une demande d'augmentation des arrêts des trains Inter-
Regio**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE VERSOIX,

Conformément à l'article 37a de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

Vu les articles 143 et 147 a de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 septembre 1985;

Vu la pétition de 2357 habitants de Versoix et des communes voisines, remise à M^{me} la présidente du Grand Conseil en mars 2001, demandant une desserte plus fréquente de la gare de Versoix;

Vu le rapport 1345-A de la Commission des transports du Grand Conseil du 25 mai 2001;

Vu l'avancement des travaux de la 3^e voie CFF entre Coppet et Genève;

propose respectueusement au GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, par 18 oui et 1 abstention,

- d'inviter le Conseil d'Etat à mettre en place un Réseau Express Régional (RER) sur la Rive droite dès l'achèvement de la 3^e voie et de présenter un rapport à ce sujet ;
- de négocier avec les CFF une augmentation du nombre des trains Inter-Regio s'arrêtent à Versoix, en attendant la mise en service de la 3^e voie.